



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
22/09/2022	22/09/2022	2022-6447

1. Intitulé du projet

Augmentation de la capacité du crématorium de SAINT NAZAIRE (44)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

La Société des Crématoriums de France (SCF)

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

FAVIER Julien Directeur Technique

RCS / SIRET

4 0 2 7 6 1 7 8 7 0 0 2 3 1

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41°a 48°	Extension du parking visiteur : + 52 places de stationnement visiteurs (198 au total, en commun avec le cimetière) Extension du crématorium existant (agrandissement du bâtiment existant, création d'un nouveau bâtiment et aménagement des espaces autour du bâtiment).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aucune démolition majeure n'est à prévoir sur le site : uniquement au niveau du bâtiment existant afin de permettre son agrandissement.

Le crématorium se trouve sur la même parcelle cadastrale que le cimetière : la surface concernée par le projet s'élève à 9 252 m². Le bâtiment sera agrandi afin de :

- Créer une grande salle de cérémonie et 2 salles de convivialité équipées de sanitaires et terrasses ;
- Créer un local permettant d'accueillir d'éventuels équipements techniques complémentaires si l'évolution de l'activité le nécessite ;
- Relocaliser l'accueil et le local de stockage ;
- Réaménager les locaux existants.

Quelques zones aux abords des bâtiments seront également réaménagées (espaces verts, arrêt minute, parking...).

Voir Annexe n° 5 - plans de masse projet (avec vue aérienne actuelle)

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à une demande croissante de la crémation, aujourd'hui près de 40% des obsèques sont suivies d'une crémation et ce taux augmente d'un point par an. Il est ainsi attendu que 50% des obsèques soient suivies d'une crémation en 2030.

L'installation actuelle s'avère insuffisante pour répondre à cette demande : on compte seulement 3 autres crématoriums en Loire Atlantique :

- à Nantes à 50 minutes en voiture (65 km)
- à Saint-Jean-de-Boiseau à 55 minutes (55 km)
- à Château-Thébaud à 1h10 (90 km)

La ville de Saint-Nazaire a profité du renouvellement de la délégation de service public en 2022 pour améliorer la qualité de service aux familles, notamment avec la création d'une nouvelle salle de cérémonie et de deux salles de convivialité pour les cérémonies civiles.

La société SCF, titulaire du contrat de DSP jusqu'en 2037, a à sa charge les nouveaux aménagements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 12 mois et prennent en compte la période de nidification.

Le phasage des travaux sera fait de façon à assurer la continuité du service public de crémation auprès des familles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le crématorium réalise actuellement 2000 crémations par an (avec 2 appareils de crémation).

Le crématorium comprend 2 appareils de crémation, lesquels seront munis d'un dispositif d'introduction des cercueils. Les 2 fours existants (modèle ATI CR2000XXL) sont équipés d'une ligne de filtration double. Un système de traitement des cendres est déjà installé.

Le local où se situe l'appareil de crémation est coupe-feu deux heures. Les systèmes de ventilation et de refroidissement seront situés en extérieur.

Deux nouveaux équipements seront installés dans le cadre des travaux en vue de la valorisation de l'énergie fatale et de la réduction des particules d'oxyde d'azote :

- un système de récupération de chaleur
- un système DeNox pour une épuration complémentaire des fumées (réduction spécifique des émissions d'oxydes d'azote)

De manière générale, la filtration des effluents gazeux sera très performante : la qualité des rejets sera supérieure aux normes en vigueur de l'arrêté du 28 janvier 2010.

Les accès au crématorium se feront i) via l'entrée Route des Forges et ii) via le giratoire route de la Fontaine Tuaud.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis de construire (PC); autre : En 2014, le projet a été soumis à autorisation de création d'un crématorium délivrée par le préfet après enquête publique environnementale et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques en application des articles L. 2223-40 et R. 2223-74 du code général des collectivités territoriales (détails au point 4.7.2).

Le projet d'extension sera de nouveau soumis à cette autorisation préfectorale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet	9 252 m ²
Emprise au sol des bâtiments	1 476 m ²
Parking	5 819 m ² (198 places visiteurs + 4 places "employés")
Voirie	1 417 m ²
Espaces verts	540 m ²
Capacité d'accueil visiteurs des salles de cérémonie	491 personnes

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ROUTE DE LA FONTAINE TUAUD
44600 ST NAZAIRE

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 16' 44 "O Lat. 47 ° 16' 2 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le crématorium a été construit en 2001 avec un appareil de crémation. En 2013, une demande d'extension a été formulée par le précédent délégataire (société OGF) afin d'installer un second appareil, une ligne de filtration double et mettre aux normes l'installation de façon à respecter l'arrêté du 28 janvier 2010.

Après la réalisation d'une étude d'impact (comprenant une étude des risques sanitaires) et d'une enquête publique, le projet a été autorisé par arrêté préfectoral le 18 juillet 2014 (Annexe 11).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 2,1 km au sud de la ZNIEFF la plus proche. Il s'agit de la ZNIEFF de type I : 520616265 "PRAIRIE HUMIDE DE PASSOUER" Voir Annexe 7
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche est à 15km à l'est du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint Nazaire
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche se trouve à 1,8 km au nord du projet, en bordure de la route départementale RD213. Voir Annexe 7
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune de Saint-Nazaire, il existe des zones concernées par des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : le projet se trouve dans l'une d'entre elles. Le crématorium se trouve dans une zone exposée à un bruit compris entre 55 et 60 dB(A). Voir Annexe 7
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle cadastrale du projet se trouve en partie dans un périmètre de protection au titre des abords des Monuments Historiques. Les aménagements prévus sont cependant en dehors de cette zone. Voir Annexe 7
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone RAMSAR à 4km au nord du projet Zone humide à 220 m au nord-est du projet Voir Annexe 7

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Littoraux : "Presqu'île Guérandaise - Saint-Nazaire" (44DDTM20110018) approuvé le 13/07/2016 et modifié en 2017. La zone du projet n'est cependant pas concernée : elle est en dehors des zonages du PPRL. Voir Annexe 7 & Annexe 8
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche se situe à 2,5 km au sud : il s'agit du site Natura 2000 directive Oiseaux "Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf" (identifiant FR5212014), également recensé dans la directive Habitats "Estuaire de la Loire Nord" (identifiant FR5202011) Voir Annexe 6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau consommée par le crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement direct dans le milieu naturel via un forage). Les utilisations de l'eau concerneront les besoins en eau potable estimés à quelques centaines de litres par jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à priori excédentaire en matériaux : évacuations liées au fondation du bâtiment et à la création du parking. Les matériaux seront évacués par l'entreprise retenue pour l'extension du crématorium vers un centre agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'agrandissement du crématorium se fera à proximité immédiate des installations existantes. La biodiversité sur le site de construction est commune et peu nombreuse. Le planning des travaux prend en compte la période de nidification. Aucun zonage de protection n'est d'ailleurs référencé sur la parcelle (cf. Annexe 6 et 7)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche se situe à 2,5 km au sud : il s'agit du site Natura 2000 directive Oiseaux "Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf" (identifiant FR5212014), également recensé dans la directive Habitats "Estuaire de la Loire Nord" (identifiant FR5202011) Pas d'impact du projet

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les risques Littoraux, via un PPRL, sont présents sur la commune (voir paragraphe 5), mais la zone du projet n'est pas située sur les zones à risque. Voir Annexe 7
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera conforme aux dispositions du CGCT relatives aux crématoriums ainsi qu'à l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère. De plus, les performances de traitement des rejets de la ligne de filtration et du système DeNox permettent de réduire les concentrations de polluants : le fabricant garantit des valeurs 50% inférieures à celles de l'arrêté (voir Annexe 12)
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré par le crématorium sera faible (personnels et visiteurs). 50 proches sont estimés en moyenne par crémation (environ 25 véhicules). Le crématorium absorbe la croissance de la crémation au fil des années, à raison de 1% par an. Le trafic augmentera dans les mêmes proportions avec un peu plus de crémations tous les ans.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores engendrées par le trafic seront faibles (véhicules de moins en moins bruyants). Le bruit de l'aéroréfrigérant est de 44dB à 10 m soit autant qu'une conversation normale. Le crématorium ne fonctionnera qu'en période diurne. Ces sources de bruit sont déjà présentes sur le crématorium, le projet n'engendra aucun bruit supplémentaire. Le crématorium est dans la zone du PPBE et est exposé au bruit jusqu'à 65dB.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	on concerné
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les fumées du crématorium produites par la crémation contiennent des polluants. Cependant les systèmes de filtration permettent de réduire les concentrations rejetées, permettant des rejets conformes (et 50% inférieurs) à la réglementation. L'installation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 28 janvier 2010. (voir Annexe 9 et Annexe 12)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En dehors des eaux domestiques générées par les visiteurs et les employés (évacuées dans le réseau de collecte de la commune), il n'y aura aucun effluent de process.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les résidus métalliques issus de la crémation font l'objet de collecte, traitement et valorisation dans le cadre d'une filière spécifique d'un opérateur externe. La traçabilité sera assurée. Le réactif de filtration sera quant à lui évacué vers un centre agréé. Il existe déjà un contrat avec la société EMTA qui s'occupe de l'ensemble des crématoriums de SCF (cf. Annexe 10)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les constructions se font en dehors des périmètres de protection à proximité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est prévue pour les activités "cimetière" et "crématorium".

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le système de filtration ainsi qu'un système DeNox permettront de réduire les concentrations de polluants des fumées de crémation rejetées dans l'atmosphère, donnant des rejets conformes à la réglementation. Selon l'Annexe 12 et le contrôle effectué en 2020 sur les appareils en place, les concentrations des rejets actuellement rejetées sont très inférieures aux valeurs limites prévues par l'arrêté du 28 janvier 2010.

L'installation sera conforme a minima à l'arrêté du 28 janvier 2010.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne nous semble pas nécessaire que le projet soit soumis à évaluation environnementale.

Les rejets des appareils de crémation en place respectent très largement les normes de rejets de l'arrêté (+50% en-dessous des normes).

Une étude d'impact (Annexe 13) a d'ailleurs été effectuée en 2013 lors de l'installation du second appareil de crémation, démontrant l'absence d'impact sur l'environnement et sur la population.

Les déchets créés par le crématorium font l'objet d'un traitement adéquat.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 22/09/2022